

## NOTICE HISTORIQUE SUR LA NOUVELLE ÉGLISE SAINTE-PERPÉTUE

par M. Charles Liotard

extrait des « Mémoires de l'Académie de Nîmes », 1863

pages 315 à 339

La reconstruction de l'église Sainte-Perpétue touche à sa fin : Le moment me paraît opportun pour raconter l'histoire assez compliquée de ce nouvel édifice paroissial qui ajoute un fleuron à la couronne monumentale de notre cité.

Ce qui pourra donner un intérêt particulier à ce récit, c'est qu'un mauvais génie semble avoir, dès le début, contrarié cette œuvre religieuse qui se poursuit et se complète cependant, grâce à la persévérance et au dévouement de tous ceux qui successivement y mettent la main, et à l'intervention cachée d'une puissance supérieure, sans laquelle les efforts de l'homme sont vains :

***Nisi Dominus œdificaverit domum, in vanum laboraverunt...***

Comme si ce n'était assez des difficultés imprévues et matérielles qui ont plusieurs fois arrêté l'élan de la volonté humaine, une disposition hostile s'est constamment manifestée, dans l'esprit public, contre le projet en cours d'exécution ; et, pour comble de disgrâce, un écrit, qui avait la prétention d'être instructif et dans lequel s'accumulent les assertions erronées est encore venu jeter d'autres doutes et de fausses idées au sein de notre population.

Toutes ces circonstances rendent donc ma tâche délicate et difficile, parce que le récit que j'entreprends, avec la volonté et la certitude d'être exact et sincère, doit prendre nécessairement sur quelques points le caractère d'une *réfutation*.

Dix ans à peine se sont écoulés depuis qu'ont été jetés les fondements de l'église Sainte-Perpétue, et il importe déjà de prémunir la postérité contre la fausseté de certaines assertions au sujet de cette entreprise, dont la marche paraît avoir été embrouillée à plaisir ; au point que, pour quelques détails, il devient nécessaire de recourir à la tradition. Peut-être voudra-t-on bien reconnaître que j'étais, mieux que personne, en mesure d'en fixer les fugitives indications.

Je me hâte de déblayer le terrain, en répondant à une première accusation, dont je voudrais qu'il ne restât plus de traces parmi les hommes éclairés du pays.

On a dit (*je serais bien en peine de donner un corps à cette appellation vague et indéterminée*) ; on a dit et l'on répète chaque jour que l'ancienne église a été démolie brusquement et prématurément, sans autorisation, pour obliger l'administration municipale à la reconstruire.

Qui a formulé le premier cette accusation, et à qui s'adresse ce grave reproche ? Le premier qui prononce une parole hasardée, une simple supposition, ne se doute pas combien cette parole peut recevoir de développement et devenir malveillante ; quel chemin parcourt, en peu de temps, l'erreur ou la calomnie !

Ce n'est pas sans raison que le fabuliste conclut un de ses apologues, en disant :

*L'homme est de glace aux vérités,  
Il est de feu pour le mensonge.*

Quel est donc ici l'accusé ? Hélas ! aucun des hommes en cause ne peut répondre. L'impitoyable mort a emporté, non pas dans le même tourbillon, mais par une suite de

coups répétés et imprévus, de 1852 à 1856, d'abord le pasteur (1) qui provoqua la reconstruction de l'église ; l'architecte (2), qui en conçut le plan ; l'administrateur (3) qui le fit adopter ; et, peu après, de 1856 à 1861, le successeur du premier architecte (4) ; le troisième des chefs de l'administration municipale (5), quatre fois renouvelée depuis le commencement des travaux.

(1) *Le curé Goubier, 15 avril 1855.*

(2) *Léon Feuchère, 4 janvier 1857.*

(3) *M. Vidal, maire, 20 décembre 1854*

(4) *M. Monsinier, 15 janvier 1860.*

(5) *M. Duplan, maire, 21 janvier 1861.*

Je vais donc répondre pour les morts. J'examinerai, en tâchant de les résoudre, les questions suivantes :

Pourquoi a-t-on reconstruit l'église Sainte-Perpétue? Pourquoi n'a-t-on pas mis le projet au concours, et pourquoi a-t-on adopté le plan actuel ?

Pourquoi a-t-on conservé l'ancien emplacement ?

Comment on aurait pu améliorer une disposition condamnée par les principes, et pourquoi on ne l'a pas fait ?

Pourquoi la dépense de cette construction sera relativement supérieure à celle de l'église Saint-Paul, élevée de 1836 à 1849 ?

J'abandonne naturellement à celui de nos confrères qui se charge d'ordinaire et qui s'acquitte si bien de l'appréciation de tout ce qui touche à l'art pur, le jugement à porter sur l'œuvre architecturale et sculpturale, et je me borne à présenter l'historique du monument. L'idée première de la réédification de l'église Sainte-Perpétue remonte au-delà de la révolution de 1848, et il faut en faire honneur à l'administration éclairée et si méritante de M. Girard.

Dans la pensée du maire de Nîmes qui avait créé la belle place de l'Esplanade, reliée par l'avenue Feuchères au chemin de fer, l'érection d'une façade élégante et riche pour l'église Sainte-Perpétue était le complément nécessaire de la décoration de cette place, qui a pour ceinture l'Amphithéâtre romain, le fronton du Palais de Justice, l'hôtel du Luxembourg ; pour débouché et point de vue, un embarcadère monumental, et pour ornementation dominante, une fontaine que nous envierions certaines capitales (1).

*(1) Celle de Vienne, en projet ou en construction, n'en serait que la reproduction : l'Autriche dominant les quatre figures symboliques des grands cours d'eau de l'empire.*

Cette heureuse pensée était déposée en germe dans les cartons de l'administration locale, lorsque, après l'apaisement des esprits, elle se préoccupait de reprendre le cours des embellissements qui provoquent l'admiration de l'étranger, aussitôt qu'il met pied à terre dans nos murs.

Cette pensée prit un corps à l'exposition des beaux-arts de 1850, où l'on put remarquer, avec une agréable surprise, un splendide dessin qui comprenait un système complet de décoration embrassant, au levant de l'Esplanade, la ligne entière formée par, l'hôtel du Luxembourg, la vieille église et la Manutention. Tout ce côté du boulevard de l'Esplanade était transformé par des constructions de bon goût, au milieu desquelles s'élevait la riche façade de l'église dominée par un clocher unique placé au dessus de la porte principale.

Cette transformation est accomplie aujourd'hui pour deux édifices sur trois. La Manutention reste encore, avec son aspect de vieux couvent et la pauvreté de son caractère architectural. Ce bâtiment devenait dans le projet dont M. Léon Feuchère avait tracé une brillante esquisse, un établissement de bains publics, surmonté d'une coupole, et contribuait ainsi à l'ornementation générale.

Je dirai pourquoi le projet est resté incomplet sur ce point : non pas qu'on n'ait jamais eu l'idée de réaliser cette dernière transformation ; mais un autre projet qui aurait eu le même résultat, au point de vue de la décoration de la place, avait été conçu par l'administration municipale , et ce n'est pas, sa faute s'il a été abandonné .

En ce qui concerne la façade de l'église, lorsqu'en 1852 la mairie de Nîmes ressuscita la proposition de lui donner des formes plus élégantes et un caractère plus monumental, sa pensée se reporta naturellement sur ce riche dessin que son auteur transforma sans peine, en un projet de construction un peu modifié dans quelques éléments, mais conservant du type primitif l'effet essentiel d'une flèche élancée, telle qu'on l'aperçoit aujourd'hui terminée et portée à 62 mètres d'élévation au dessus du sol (62m 37 , y compris la croix).

C'était au mois d'avril 1852, à la veille des élections pour le renouvellement du Conseil municipal, en exécution de la loi transitoire prescrivant la reconstitution générale de ces corps.

Les plans de M. Feuchère étaient prêts. Le Maire de Nîmes lui avait demandé un projet de façade riche et d'un aspect nouveau ; il s'agissait de rhabiller cette devanture qui offensait le regard dans le voisinage des belles constructions agglomérées sur la même place. Le même architecte avait donné, dans le placage de la nouvelle façade de l'hôtel du Luxembourg, contigu à l'église, et dans d'autres projets de bâtiments privés érigés sur divers points de la ville, la mesure de son talent, incontestablement reconnu. Un concours pouvait, sans doute, produire des œuvres aussi recommandables ; l'administration en avait fait deux fois l'heureuse épreuve pour la construction de l'église Saint-Paul et l'érection de la fontaine de l'Esplanade ; (*épreuve qui vient d'être d'ailleurs renouvelée, avec un plein succès, pour la reconstruction prochaine de l'église Saint-Baudile*).

Mais la publicité à donner à l'annonce d'un concours, et la latitude de temps à accorder pour de nouvelles études exigeaient au moins un délai de six mois ; et, je le répète, le Conseil municipal touchait à l'expiration de ses pouvoirs (1).

(1) Les élections eurent lieu en août-septembre 1852.

Ce fut là, il faut le reconnaître, le motif dominant de sa résolution. Le Conseil municipal , décidé par l'appréhension de ne pas rencontrer dans les nouveaux élus les mêmes sympathies pour l'idée de la réédification du portail de Sainte-Perpétue, et trouvant sous sa main un projet tout prêt et d'ailleurs fort séduisant, adopta dans la séance du 26 avril 1852, avec une certaine précipitation, le projet de M. Feuchère, qui s'annonçait avec une prévision de dépense de 160000 fr.

Notons bien que ce projet ne comportait que l'élévation d'une façade. On ne pouvait pas avoir la pensée de construire une église entière avec 160000 fr ; on ne le voulait pas d'ailleurs, l'église étant solide et suffisamment grande ; elle ne présentait pas, comme la vieille église conventuelle des Récollets, uneasure délabrée, ni comme la chapelle des Carmes un édifice ébranlé par de dangereuses annexions.

Le but était bien déterminé et très franchement accusé, le programme nettement posé : *Compléter, par une façade élégante de l'église , l'ornementation de la place de l'Esplanade.*

Le projet, adopté dans ce sens restreint le 26 avril 1852, fut approuvé le 1er juin, adjugé le 1er juillet pour la maçonnerie seulement. L'entrepreneur ne mit la main à l'œuvre que le 2 août 1852. Le Président de la République mourante posa la première pierre sur l'avant-corps de la façade le 1er octobre 1852.

Mais, dès le 12 novembre de la même année , l'architecte signalait, dans une lettre adressée à l'administration, le défaut de proportion entre les travaux neufs autorisés et les

parties à conserver du vieil édifice l'aspect écrasé que, présenterait le corps de l'église contrastant avec la forme élancée de la façade, la nécessité de prendre les points d'appui des œuvres nouvelles en dedans et indépendamment des murs des deux constructions contiguës à droite et à gauche, le vice de la disposition intérieure qui, plaçait la chapelle de la Vierge derrière le sanctuaire. Il proposait par suite, des modifications et des développements qui équivalaient ; comme il le disait lui-même ; et comme le reconnut le Conseil municipal en adoptant ses propositions, à la reconstruction totale de l'église, puisque la suppression de la mitoyenneté de l'église avec les deux bâtiments adjacents entraînait la nécessité de refaire les murs latéraux sur de nouvelles fondations et, par conséquent, la démolition des voûtes.

L'architecte proposait aussi, par occasion, de remplacer les piliers de forme carrée par ces colonnettes accouplées qui ont donné à l'édifice actuel un aspect aérien et dégagé, dont l'effet hardi a provoqué l'admiration des artistes étrangers qui ont visité les travaux en cours d'exécution.

L'architecte ne pouvait dissimuler les charges financières qui résulteraient de l'adoption de ses propositions. Il terminait sa lettre du 12 novembre 1852 par cette observation :

« *Vous penserez, comme moi, que léguer à l'avenir un monument incomplet ferait peut-être naître un remords plus lourd que le chiffre porté au devis que je vous soumetts* ».

Le Conseil municipal ne put donc pas se faire illusion, et c'est là un point capital que je tiens à mettre en relief. On lui proposait la reconstruction de l'église ; fondée, il est vrai, sur des motifs rationnels, mais qu'il était libre de repousser, en maintenant purement et simplement le vote primitif restreint à la réédification de la façade ; *Le corps de l'église n'était pas démolit*, fallait-il le démolir ? Le Conseil municipal pouvait dire : Non. Il dit : Oui. Il alla même au-delà des demandes de l'architecte en décidant, par sa délibération du 17 novembre 1852, qu'on emploierait pour les nouveaux piliers la pierre de Barutel, au lieu de la pierre de Beaucaire; et il ajouta, pour cet objet spécial, une somme de 4800 fr au chiffre de 95600 fr, résultant du second devis, dressé par l'architecte, qui s'élevait ainsi à 100400 fr.

Le nouveau crédit de 100400 fr portait à 260400 fr la somme des engagements qu'acceptait la ville pour la création complète d'un édifice religieux, dont les plans se faisaient remarquer par un luxe de sculpture inusité dans le pays, et qui contrastait singulièrement avec la sobriété des détails du premier bâtiment de même nature , élevé aux frais de la municipalité sur la place de la Madeleine.

Ici est l'erreur, la faute peut-être. C'est d'avoir cru ou paru croire à la possibilité d'une œuvre pareille au moyen d'une dépense de 260000 fr. (Je ne parle pas encore de l'ameublement que les deux premiers votes, du 26 avril et du 17 novembre 1852, laissaient complètement en dehors, et auquel il faudrait pourvoir plus tard, contrairement à l'espérance qu'on essayait de formuler d'utiliser l'ancien mobilier, mais simplement des grosses œuvres de maçonnerie et de menuiserie.

L'expérience ne tarda pas à démontrer cette erreur.

Les travaux se poursuivirent sans interruption jusqu'à l'année 1857 ; donc, les premiers jours virent finir prématurément l'existence de l'architecte Feuchère.

La tâche de continuer son œuvre échut naturellement à son collaborateur ordinaire, M. Monsimier, qui avait été constamment associé à ses œuvres, et qui allait aussi le remplacer, dans sa position officielle d'architecte du département.

C'est ici le lieu de faire remarquer que M. Feuchère, comme la plupart des architectes de la capitale, employait dans la direction de ses travaux , la surveillance de ses chantiers, et pour le métrage des travaux exécutés, un praticien, un homme d'action, tandis qu'il se chargeait, lui, spécialement, mais non exclusivement, du travail de cabinet ce qui ne veut pas dire, comme on l'a trop complaisamment insinué que Léon Feuchère ne fût qu'un simple dessinateur ou décorateur.

Il est bien vrai que la hardiesse de ses conceptions apprêtait à l'entrepreneur, chargé de les exécuter, une tâche difficile, qui a été habilement et très heureusement accomplie par M. Granon, constructeur des plus intelligents et des plus consciencieux. Il est certain que la légèreté excessive des élégants piliers qui soutiennent tout l'édifice, et dont des précautions ingénieuses garantissent néanmoins la solidité, a provoqué, de la part des hommes spéciaux qui ont visité l'ouvrage en construction, un étonnement général, et qu'ils ont vu comme une espèce de prodige la réussite de cette combinaison ; mais est-ce à dire qu'il faille attribuer au constructeur tout l'honneur de cette remarquable création ?

J'insiste sur cette observation, parce que depuis la perte regrettable du premier architecte on semble avoir pris à tâche de restreindre son mérite et de le dépouiller de l'honneur légitime qui lui revient.

Je reprends le narré des faits.

Au moment où M. Monsimier prit la direction des travaux qu'il devait continuer sur les plans de son ancien chef, 200000 fr avaient été dépensés pour les œuvres de Maçonnerie exécutées jusqu'au 31 décembre 1856 ; le travail fait pouvait être approximativement évalué à 230000 fr ; mais le bâtiment était à peine arrivé au tiers de son élévation, et cependant la limite des crédits ouverts (260000 fr) était presque atteinte.

Le nouvel architecte s'empressa de présenter à la municipalité un état de situation exact au moment où il allait l'entreprendre, sous sa propre responsabilité, la continuation de l'œuvre entamée.

Le troisième devis qu'il dressa au commencement de l'année 1857 devait comprendre tous les travaux nécessaires à l'achèvement des grosses œuvres de l'édifice. La dépense en prévision restant à faire, d'après ce troisième devis, s'élevait à 322000 fr.

Naturellement les édiles se récrièrent à cette révélation inattendue ; et l'architecte, sommé de justifier ses appréciations nouvelles, fournit des explications à l'appui qui attribuaient l'excédant de dépense, dont il démontrait la nécessité :

.1° A la profondeur excessive qu'il avait fallu donner aux fondations pour trouver un sol suffisamment résistant.

.2° Au surcroît d'élévation que M. Feuchère avait pris sur lui d'attribuer aux arcatures de la grande nef, pour leur donner plus d'élégance, ce qui augmentait nécessairement dans une proportion considérable la masse générale de la construction.

.3° A l'abandon et au remplacement d'une partie des fondations de la façade, par suite de l'obligation où l'on s'était trouvé de diminuer la saillie de l'édifice en dehors des constructions privées qui lui sont contiguës.

Cette dernière observation m'amène à donner la raison du maintien de l'église sur son emplacement actuel, et à rappeler une circonstance imprévue qui fut la conséquence de cette décision, et qui contraria un moment la marche de l'entreprise.

C'est un douloureux souvenir et une pensée pieuse et réparatrice qui ont fait prévaloir l'idée de conserver à la nouvelle église Sainte-Perpétue son emplacement actuel, contrairement à l'opinion générale qui recommandait soit son isolement, soit sa translation au cœur de la paroisse.

Quant à son isolement, on pouvait l'obtenir sans déplacement, et il était même dans la pensée de l'architecte. La translation de la Manutention et le reculement de la ruelle du Louvre en fournissaient les moyens.

Quant au déplacement de l'église, la proposition en fut repoussée par le motif que cet édifice religieux reposait sur un fonds arrosé du sang des martyrs, et qu'il était bon de consacrer, par son maintien sur la même place, le souvenir des infortunés qui avaient été victimes des excès révolutionnaires dans les funestes journées de juin 1790. (*La bagarre de Nîmes*)

L'emplacement de l'église étant imposé par cette considération, M. Feuchère avait jugé

convenable, pour établir de justes proportions entre toutes les dimensions de l'église, d'en augmenter la longueur en prolongeant le chœur et l'abside au-delà de la ruelle du Louvre, et en occupant une partie de la cour de l'hôtel qui porte ce nom. Dans cette pensée, la direction de la ruelle du Louvre devait être changée, et, elle était avantageusement remplacée par une nouvelle voie qui, prolongeant en ligne droite la rue de la Servie, venait déboucher ainsi au fond de la place de la Couronne. C'était, à tous les points de vue, une très heureuse combinaison qui assurait, tout à la fois, les avantages suivants :

1° Agrandissement de l'église en longueur ;

2° Suppression d'une rue étroite et tortueuse ;

3° Prolongement direct de la rue de la Servie jusqu'à la place de la Couronne.

Mais des difficultés, qui furent révélées dans une enquête à ce sujet, et qui naissaient principalement du sacrifice à imposer aux intérêts privés, empêchèrent la réalisation de cette heureuse idée à jamais regrettable.

Forcé, dès lors, de renoncer à l'allongement de l'église dans le sens du levant, l'architecte voulut, par compensation, en avancer la façade au couchant.

Cette disposition lui fournissait, en outre, l'avantage de mettre en saillie la riche décoration qu'il préparait, et elle avait le mérite de conjurer, en partie, le fâcheux effet d'un bâtiment public engagé entre deux constructions privées.

Mais à peine les constructions commençaient à s'élever sur les fondations ainsi établies, que des réclamations très vives furent formulées par le propriétaire de l'hôtel du Luxembourg, qui craignait de voir son établissement masqué d'une façon très désavantageuse par la saillie excessive de l'église.

L'administration se vit obligée de céder, dans une certaine mesure, à cette crainte exagérée, et c'est ainsi que le reculement de la masse de la façade de l'église fit perdre la valeur d'une partie des œuvres souterraines fondées, dans le principe, à neuf mètres en avant pour en soutenir le poids. Au reste, l'effet général ne dut pas en souffrir. La saillie de la façade de l'église étant conservée encore sur une profondeur de 6m60 (1), on adopta un système d'alignement qui imposait aux deux constructions adhérentes un évasement symétrique, existant déjà sur l'hôtel du Luxembourg, et qui, appliqué dans l'avenir à la façade de la Manutention, donnera à la ligne brisée, formée par les trois édifices, un aspect général assez satisfaisant.

*(1) 6m 60 au milieu de la saillie totale ; 2m65 au point de jonction des deux clochetons avec les bâtiments latéraux.*

Il me reste à dire pourquoi l'administration a renoncé à l'isolement de l'église sur les côtés. On pouvait obtenir ce résultat par le déplacement de la Manutention, et la municipalité s'était flattée un moment d'y parvenir. La ville de Nîmes ne possède que la nue-propriété de ce bâtiment, dont l'affectation est obligatoire aux services du ministère de la guerre. Elle proposait, pour avoir le droit de disposer du sol, de créer un nouvel établissement pour la manutention sur l'emplacement de l'ancien cimetière du chemin d'Uzès, presque contigu au quartier d'infanterie, dont la Manutention devenait, pour ainsi dire, une annexe. Elle affectait dès lors le sol de la Manutention à des constructions particulières, en réservant la largeur nécessaire pour la création d'une rue au sud de l'église.

On aurait pu retrouver dans le produit de la vente des terrains de la manutention la valeur des constructions du nouveau bâtiment militaire, si la ville l'avait construit elle-même sur les bases de prix ordinaire ; mais il fallait subir, pour cette nouvelle construction, les séries de prix adoptées par le génie militaire, qui sont établies dans des proportions bien supérieures à celles que l'on applique, en général, aux travaux de l'architecture civile ; et, dès lors, le prix élevé qu'atteignaient en prévision ces constructions ne permettait pas d'espérer qu'il fût compensé par la vente du sol de la Manutention aux particuliers. C'est

ce qui fit échouer le projet.

Je reprends, après cette digression nécessaire, la marche des travaux de la construction de l'église.

Le Conseil municipal, en présence du troisième vote qui lui était demandé, voulut s'entourer de quelques garanties contre le retour de pareils mécomptes, et fixer d'une manière définitive la limite de ses sacrifices. Dans la session de février 1857, il confia à deux architectes expérimentés un travail de contrôle, dont le résultat devait être de constater si le troisième devis comprenait tous les travaux à prévoir pour assurer l'achèvement des grosses œuvres de l'église. Dans l'intervalle de la session de février à celle de mai 1857, ces deux commissaires se livrèrent à une étude approfondie des propositions de M. Monsimier, et le résultat de leur contrôle fut d'élever, par la révision des séries de prix, la nouvelle dépense prévue de 322000 à 357000 fr.

Conformément aux conclusions des deux commissaires, le Conseil municipal approuva, par une délibération du 27 mai 1857, le troisième devis, s'élevant à 357000 fr, et comme un emprunt devenait nécessaire, pour se procurer promptement les moyens de pourvoir à ce supplément de dépenses, une délibération du 18 décembre 1857 autorisa cet emprunt.

En outre, et à cette occasion, l'administration supérieure ayant fait l'observation judicieuse que cette troisième série de travaux proposés ne comprenait pas encore le mobilier de l'église, le Conseil municipal, par une autre délibération du 18 décembre 1857, alloua un quatrième crédit de 100000 fr. affecté spécialement au mobilier, d'après un état approximatif ou simple aperçu, comprenant les articles indispensables, tels que l'orgue, la chaire, le maître-autel, les stalles, les confessionnaux, les grilles du chœur et des chapelles, etc., avec la pensée que cette somme de 100000 fr ne serait pas rigoureusement suffisante pour l'ameublement complet de l'église et des sacristies. En effet, une somme complémentaire de 20 à 30000 fr. sera probablement encore nécessaire pour cet objet. Le chemin de croix n'entraîne pas dans les prévisions supplémentaires.

Enfin, la situation actuelle des travaux, qui s'achèvent sous la direction de M. Libouret, successeur de M. Monsimier, décédé, démontre, malgré les assertions du troisième devis, l'insuffisance de quelques appréciations sur lesquelles il y aura lieu de revenir, et la nécessité d'une allocation nouvelle de fonds de 80000fr. environ.

En rapprochant les décisions successives dont je viens d'indiquer la date et le but, voici le relevé exact et rigoureux des votes de fonds consacrés de 1852 à 1862 à l'église Sainte-Perpétue :

26 avril 1852. Premier devis de M. Feuchère : 159330, 97 fr.

17 novembre 1852. Deuxième devis de M. Feuchère : 400418, 09 fr.

27 mars 1857. Troisième devis par M. Monsimier : 357166, 13 fr

18 décembre 1857. Première allocation pour le mobilier : 100000 fr

Total 716915, 19 fr

Il y a lieu d'ajouter à ce total la valeur des travaux accessoires exécutés à la Manutention et autorisés par une délibération du Conseil municipal du 11 juillet 1853, pour remplacer un magasin, absorbé par l'empiétement que forme dans cet établissement une des chapelles latérales construites en hémicycle. Ces travaux sont réglés à la somme de : 5479, 68 fr

Et portent, en l'état (au 31/12/1862), la dépense totale régulièrement autorisée à 722394, 87 fr

En ajoutant, enfin, à cette dernière somme les augmentations en prévision savoir :

Pour l'achèvement des grosses œuvres : 80000 ff

Pour le complément du mobilier : 20000 fr

On arrive à la somme totale de : **822394, 87 fr** pour exprimer le chiffre *probable* de la dépense de la nouvelle église Sainte-Perpétue.

On se demande comment il se fait que la dépense de l'église Sainte-Perpétue sera

supérieure à celle de Saint-Paul (1) qui est plus grande, isolée et dont les façades latérales sont établies en pierre de taille.

L'explication de cette différence résulte essentiellement du renchérissement de la main d'œuvre de 1840 à 1860, et des conséquences du style adopté pour la nouvelle église, qui comporte une surcharge d'ornements et de détails de sculpture, tandis que toutes les faces de l'église Saint-Paul ne présentent que des murailles nues, des blocs de pierre réguliers et sans refouillement.

Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que l'église Sainte-Perpétue est assise sur des murs latéraux qui lui sont propres et non mitoyens et que la surface qu'elle occupe n'est pas très inférieure à celle de l'église Saint-Paul.

Voici les dimensions comparatives des deux églises :

Surface totale intérieure ; Sainte-Perpétue, 1050 m<sup>2</sup> ; Saint-Paul, 1370 m<sup>2</sup>.

Les proportions en longueur pour Sainte-Perpétue, 45,30 m ; Saint-Paul, 57,50 m

La largeur est à peu près la même, un peu supérieure pour Sainte-Perpétue, ce qui aurait rendu très désirable l'allongement dont j'ai parlé.

L'église Saint-Paul a coûté :

Pour les grosses œuvres : 506751, 23 fr. Pour le mobilier y compris plus de 60000 fr. de peintures : 209505, 51 fr

Largeur dans œuvre : Saint-Paul, 21,50 m ; Ste-Perpétue, 23,20m

Quant aux dimensions de la façade, celle de Saint-Paul qui forme une ligne droite ne mesure que 22,50 m. Tandis que celle de Sainte-Perpétue, avec tous ses angles saillants et rentrants, présente en construction un développement de 36 m.

Ma tâche d'historien sera terminée, quand j'aurai relevé les nombreuses erreurs accumulées dans une notice de deux pages, signée Alfred Michiels, et placée en tête d'une collection de dessins où M. Felon a reproduit, par la lithographie, les statues, les bas-reliefs et les vitraux qu'il a composés pour l'église Sainte-Perpétue.

Les défauts dominants que je reproche à cette notice sont l'insuffisance et l'inexactitude des détails, et en outre un excès de personnalité qui affecte un peu trop le caractère de la réclame. M. Felon est un artiste de beaucoup de talent ; il était inutile de recourir à ce vulgaire moyen pour faire valoir son œuvre.

Il avait annoncé, dans le principe, l'intention de publier, avec son album de dessins, une monographie de l'église, dans laquelle il aurait parlé nécessairement de tout et de tous. Son biographe a trouvé plus avantageux, plus commode et plus court de ne parler que des œuvres de M. Felon. Il eût été de bon goût cependant, à propos de la partie sculpturale du monument, de consacrer quelques mots au confrère qui travaillait à côté de lui (*leurs ateliers n'étaient séparés que par une cloison*), et dont les compositions font assez bonne figure auprès de celles de son aîné dans la carrière.

Je ne fais qu'indiquer et je me hâte d'abandonner cet exemple et ce résultat regrettable des rivalités artistiques, pour revenir aux erreurs et aux fausses interprétations que renferme la notice et qu'il me paraîtrait fâcheux de laisser s'accréditer.



CITATIONS	RECTIFICATIONS
<p>Mal construit d'abord, le monument tombait alors en ruines, ou tout au moins exigeait de promptes réparations ; le curé d'alors et M. Vidal, maire de Nîmes, qui en voyaient tous les jours l'impérieuse nécessité, demandèrent au Conseil municipal une somme suffisante pour bâtir une nouvelle façade. Les maçons se mirent à l'œuvre ; mais à peine eurent-ils touché au vieux monument qu'il menaçait de s'écrouler ; il était lézardé de toute part.</p>	<p>Pas une date, ni la décision, ni l'adjudication, ni le commencement des travaux. Tout est inexact dans ce début. J'ai dit que l'ancien bâtiment était loin de tomber en ruines. J'ai donné les motifs de sa reconstruction, dont la première pensée appartient à M. Girard et qui ne fut pas justifiée par l'insolidité de l'église primitive, mais par le désir de compléter la décoration de la place de l'Esplanade.</p>
<p>De simples réparations ne suffisaient plus... Une nouvelle demande tendant à obtenir l'autorisation de rebâtir le monument, fut adressée au Conseil municipal.... M. Feuchère reprit ses crayons, traça le plan d'une église complète, fit un autre devis. Les dépenses approximatives s'élevaient à la somme de 130 000 fr.</p>	<p>L'auteur donne ici le premier chiffre de l'entreprise adjudagée, ne comprenant que la façade, pour le chiffre de la reconstruction totale de l'église résultant du second devis. J'ai dit que les deux premiers votes réunis d'avril et novembre 1852 élevaient la dépense présumée à 260 000 fr (1).</p>
<p>Le 31 août 1852, la première pierre fut posée par Napoléon III, alors Président de la République.</p>	<p>Était-il permis d'ignorer que le Président de la République n'a passé à Nîmes que l'après-midi du 30 septembre et la matinée du 1er octobre 1852.</p>
<p>La propriétaire de l'hôtel du Luxembourg porta plainte...., prétendit que le nouveau portail, faisant saillie sur l'alignement, assombrissait ses chambres. Pressée, obsédée, l'administration décida qu'on céderait à la propriétaire mécontente une portion du terrain où devait s'élever la nouvelle église.</p>	<p>Ceci est de pure invention ; l'administration n'a pas cédé la moindre parcelle de terrain au propriétaire de l'hôtel du Luxembourg, à qui l'on n'a fait d'autre concession que le reculement du porche, en saillie sur la façade de l'Église. Le terrain ainsi mis à nu profite à la circulation du public ; il n'est pas aliéné en faveur du propriétaire voisin exclusivement.</p>
<p>Après ce fâcheux incident, les travaux furent repris.... La mort de M. Feuchère les arrêta de nouveau.... Malheur d'autant plus regrettable qu'il dirigeait alors diverses constructions importantes et qu'il se trouvait dans un notable embarras sous le rapport des fonds.</p>	<p>Ceci est incompréhensible. Les fonds n'ont jamais manqué, et pareille circonstance n'a jamais arrêté ou ralenti la marche des travaux (2).</p>
<p>M. Feuchère laissait un grand nombre de croquis, mais aucune idée bien arrêtée, aucun travail définitif.. ... Son successeur devait se trouver dans une grande perplexité.... Il lui fallut d'abord compléter les projets esquissés par le défunt.... Il vit alors que l'estimation des dépenses avait été beaucoup trop faible... et jugea que les travaux exigeaient, au lieu de 130 000 fr, 617 166 fr.... non compris le mobilier.</p>	<p>Je rectifie :  .1° Le bâtiment de l'église s'est terminé, jusques et y compris la flèche, sur les plans et dessins de M. Feuchère. On a tout retrouvé dans ses cartons. M. Monsimier a dû seulement compléter et réviser les devis. C'était son rôle du vivant même de M. Feuchère.  .2° La dépense ne s'est pas accrue dans le passage du 2° au 3e devis dans la proportion de 130 000 à 617 1.00 fr, mais de 260 000 à 617 000 fr. et cet accroissement ne provient pas d'un défaut de calcul au sujet d'un travail donné ou prévu, mais de l'augmentation des proportions de l'édifice en hauteur.</p>

<p>Le nouvel architecte ne devait pas, non plus, voir poser le couronnement. La mort vint aussi l'arrêter en pleine tâche. Il laissa les comptes dans un grand désordre.</p>	<p>Assertion injuste à l'égard de M. Monsimier, comme auparavant à l'égard de M. Feuchère. De ce que le décompte de l'entreprise n'était pas réglé et accepté, on ne peut pas conclure que les comptes fussent en désordre.</p>
<p>Ce fut en 1857, quelques mois après la mort de M. Feuchère, qu'on désigna M. Joseph Félon pour exécuter une partie des sculptures..., il avait connu le premier architecte du monument et ses œuvres antérieures, <i>sa renommée justement acquise fixèrent sur lui l'attention</i> de M. Duplan, maire de Nîmes</p> <p>Les travaux de statuaire furent d'abord confiés à M. Felon. Quoiqu'on lui offrit une somme très modique (25 000 fr), vu l'importance du labeur, il accepta la proposition. Comme beaucoup d'artistes, <i>la gloire le tente plus que l'argent</i>. Bientôt la même administration lui demanda des cartons de vitraux, et le pria d'en surveiller l'exécution. Ayant ainsi la <i>direction absolue</i> de l'œuvre, M. Felon y mit tous ses soins et tout son amour. Il ne calcula plus et entreprit de fréquents voyages pour assister au travail des peintres verriers ; il finit même par travailler avec eux. Leur chef était M. Frédéric Martin, d'Avignon... Il pria M. Felon de <i>donner le sentiment</i> aux figures, <i>d'en accentuer les plans, de modeler les nus et les extrémités</i> (3). <i>Le peintre statuaire</i> abordait ainsi une carrière nouvelle; mais ce fut pour lui une occasion <i>d'agrandir son domaine</i>. Aidé par les conseils de M. Martin, il apprit rapidement à faire usage de ressources qui lui étaient jusque-là demeurées inconnues.</p> <p>Des peintures formant un chemin de croix devaient compléter œuvre de M. Felon ; car <i>il manie le pinceau comme le ciseau</i> ; le manque de fonds a fait ajourner pour quelque temps ce travail, mais M. Duplan a promis de ne pas le confier à d'autres mains...</p>	<p>Je me borne ici à souligner quelques passages pour montrer à quel degré d'aberration la complaisance ou la flatterie peut entraîner un maladroit ami.</p> <p>Je terminerai cet examen en faisant remarquer, sans vouloir atténuer en rien la portée du talent incontestable de M. Felon, et avec la conviction d'être impartial et vrai, que l'administration n'a pas été chercher M. Felon dans la capitale, à cause de sa renommée, mais qu'il s'est offert et qu'on l'a accepté, parce qu'il se trouvait accidentellement à Nîmes. J'ajouterai, quant au chemin de croix, qu'aucun parti n'était arrêté, à cet égard, dans la pensée du dernier maire de Nîmes, qui a opposé une dénégation formelle à la dernière affirmation contenue dans le récit que je viens d'examiner.</p>

(1) *Les erreurs de chiffres sont d'autant plus étonnantes, que M. Felon m'avait demandé des indications exactes que je lui avais transmises, et dont l'auteur de la notice n'a tenu aucun compte.*

(2) *Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que, malgré le désir de l'administration d'activer les travaux, et ses recommandations très pressantes dans ce but, tant pour l'église Saint-Paul que pour l'église Sainte-Perpétue, elle n'a jamais pu obtenir que la somme de travail annuel pour le bâtiment dépassât 80 ou 100 000 fr. Les ressources annuelles du budget étaient supérieures à ces exigences, et les crédits annuels ont presque toujours été en partie annulés faute d'emploi.*

(3) *M. Martin a réclamé contre cette assertion.*

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.**

Cette notice, rédigée en 1862, et soumise à l'Académie du Gard en janvier 1863, était destinée à reproduire les faits relatifs à la création de la nouvelle église Sainte-Perpétue, à l'exclusion de toute appréciation sur le mérite des œuvres de détail qui entrent dans l'ensemble de cette construction originale.

Le retard apporté dans la publication ferait paraître par trop incomplets les renseignements que j'ai voulu mettre à la disposition des futurs historiens ou critiques. Je ne fais un devoir d'y ajouter quelques indications utiles résultant des décisions administratives, postérieures au mois de janvier 1863.

### **Œuvres d'art comprises dans les devis des grosses œuvres :**

#### **TRAVAUX DE SCULPTURE.**

M. Colin, ornementation générale intérieure et extérieurs : 43,672, 60 fr

M. Felon, statues du Christ et des deux saintes et trois bas-reliefs des tympans : 25 000 fr

M. Bose, deux statues d'anges surmontant les pignons de la façade : 7 000 fr

#### **VITRAUX.**

M. Martin (d'Avignon), chargé de les exécuter d'après les cartons de M. Felon, désintéressé moyennant la somme de 3000 fr : 16184 fr

### **Travaux exécutés d'après un vote spécial et isolé après l'approbation des devis généraux, sur les plans et devis de M. Libourel.**

Délibération du :

5 février 1863. Beffroi ou charpente du clocher, M. Bigeard : 11151,75 fr

20 février 1863. Hissage et mise en place des statues de la façade, M. Bigeard 10000 fr

5 février 1863 :

Abat-voix en fonte fermant les grandes baies du clocher, Dollet frères : 4059,80 fr

20 février 1863. Candélabres en bronze et bras de lumière, Ducal : 4200 fr

7 août 1863. Pavage en marbre du sanctuaire, Baussans et Bouvas : 3385 fr

7 août 1863. Perron extérieur, Granon 6,011 25

### **Emploi des 100000 fr. votés le 18 octobre 1857 applicables au mobilier.**

#### **MENUISERIE.**

Hoen Bernard, Confessionnaux et buffet de l'orgue : 12500 fr,

Toquebeuf et Nougaret : stalles du chœur, 10590 fr

chaire à prêcher, 7600 fr

banc d'œuvre, 1000 fr.

Soit un total : 19190 fr

Colin , sculpture des stalles & Bosc, sculpture des trois figures de la chaire : 1965 fr.

#### **ORGUE.**

Cavaillé-Coll, instrument, 25000 fr ; transport, 3000 fr. Soit un total de 28000 fr

### **SERRURERIE.**

Marius Nicolas, les quatre grilles du chœur : 5000 fr

l'appui de communion : 4000 fr

Palloc , les six grilles des chapelles : 3600 fr

M. Nicolas, croix de la flèche armatures du clocher, châssis des vitraux : 493575 fr

### **MARBRERIE.**

Sol, maître-autel en marbre de Carrare : 5800 fr

Bosc, les deux anges du maître-autel : 8000 fr

Vierne, autels des chapelles : 3200 fr

Colin, sculpture desdits autels : 925 fr

### **ORFÈVRES.**

Chertier, chandeliers et croix du maître-autel : 1400 fr

**-oOo-**